

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/02/2019

Dossier complet le :

30/04/2019

N° d'enregistrement :

2019-7946

1. Intitulé du projet

Lotissement "LES JARDINS DU MOULIES" de 11 lots environ.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DULUC INVESTISSEMENTS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bertrand DULUC Gérant

RCS / SIRET

4 5 2 2 8 1 3 2 2 0 0 0 1 9

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
51	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un lotissement au lieu-dit "Le Mouliès".

Il est prévu d'effectuer un défrichement sur une superficie d'environ 8700 m² sur les parcelles concernées par la demande. Il sera suivi de l'aménagement d'un lotissement de 11 lots. Ce dernier sera raccordé à la route du Mouliès qui le longe ainsi qu'au lotissement du "PARC du MOULIES" à l'Est et au Sud.

L'emprise totale du projet portera donc sur environ 8700 m²

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est conforme aux prescriptions des OAP de la Commune et au PLU qui en découle. Il vient combler une dent creuse entre la route du Mouliès et le lotissement en cours de création "Le PARC du MOULIES" objet d'une précédente demande (n° 2018-6229)

L'aménagement vise également à augmenter la capacité d'accueil de la Commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les premiers travaux consisteront à nettoyer le site: coupe et dessouchage des arbres existants ainsi que de la végétation arbustive et herbacée.

Dans un second temps, les travaux de viabilisation des terrains lotis seront effectués: Mise en oeuvre des terrassements, de l'assainissement, des réseaux secs et enfin de la structure de la chaussée proprement dite.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées seront gérées au sein de noues de rétention/infiltration puis en surverse dans une chausse réservoir avec canalisation drainante. Un débit de fuite sera mis en place vers le fossé existant le long de la route du Mouliès en cas de pluies centenales.

Les eaux usées seront amenées vers le réseau communal via un acheminement par canalisation en gravitaire.

Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les lots verront s'implanter des habitations et des jardins d'agrément avec un couvert végétal arbustif. Avec le temps ce dernier se reformera et donnera un aspect arboré à l'ensemble.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'Aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface défrichée	8700 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route du Mouliès
PARENTIS en BORN
Section AE n° 1083

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 0 3' 2 6" _ Lat. 4 4° 2 1' 2 4" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	PARENTIS EN BORN
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	ZSC: FR7200714 Zone humide de l'arrière Dune du PAYS de BORN à environ 1,2 km du projet
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La réalisation du projet entraînera une destruction de l'habitat naturel existant (effets directs et permanents), en l'occurrence une plantation de pins maritimes. Cet habitat, très commun dans le secteur, est voué à l'exploitation du bois. Aucun habitat ni espèce d'intérêt communautaire ou inféodée aux zones humides n'a été recensé au sein de l'emprise du projet. Le projet se place en lisière d'une zone urbaine à l'ouest et au sud. Pour ces raisons, son intérêt écologique reste relativement limité. Dans ce contexte, l'impact sur les milieux naturels sera réduit.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La zone NATURA 2000 la plus proche du projet est située à 1,2 km de ce dernier, distance relativement grande, réduisant fortement tout éventuel impact. De plus, la gestion des eaux pluviales sur ce projet se fera via la mise en œuvre de dispositifs de rétention adaptés (noues et drains) assurant un traitement de ces eaux. Les eaux usées seront, elles, prises en charge par le réseau d'assainissement communal afin d'éviter toute pollution. Une éventuelle pollution des eaux de surface engendrerait un impact non significatif sur le site NATURA 2000 étant donné son éloignement et l'existence d'une forte dilution au sein du réseau hydrographique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet est situé sur un terrain naturel composé essentiellement d'une plantation de chênes. Il entraîne donc un changement d'occupation du sol permanent et une consommation d'espaces forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Durant la phase travaux, le défrichage, le raccordement aux réseaux puis la construction des habitations seront source de bruit : utilisation d'engins motorisés (effets directs et temporaires le temps des travaux). La législation en vigueur relative au bruit sera respectée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des émissions lumineuses pourront être produites par les futurs bâtiments, ainsi que par des éclairages extérieurs. Les seules émissions lumineuses aux alentours de la parcelle concernée proviennent des secteurs résidentiels qui la bordent en partie.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales des surfaces imperméabilisées du projet seront gérées au sein de dispositifs de type noues de rétention / infiltration et d'une chaussée à structure réservoir avec rejet éventuel à débit régulé au niveau du fossé existant le long de la route du MOULIES. Les eaux usées seront, elles, raccordées au réseau d'assainissement collectif communal existant au niveau de cette même voie publique.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	L'atteinte, en terme paysager sera importante du fait du devenir du site passant d'un milieu naturel à un milieu urbanisé. Pour autant, la surface défrichée est de faible superficie au vu des surfaces boisées existantes sur la commune. De plus, les espaces verts seront intégrés et valorisés dans l'optique de garantir son intégration paysagère. Un accompagnement végétal longera les voies de desserte du futur lotissement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Avis DREAL suite à demande n° 2018-6229 concernant le lotissement de 51 lots "LE PARC DU MOULIES".

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Voir solutions proposées en 6.0

7. Auto-évaluation:

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site remarquable, protégé, inscrit ou classé et aucune zone humide n'a été recensée lors des investigations de terrains.

L'opération de défrichement se place dans un contexte d'aménagement urbain en continuité avec le tissu résidentiel local et en adéquation avec les orientations d'aménagement du PLU de la commune de PARENTIS en BORN.

Les espaces naturels et anthropiques présents sur le site étudié sont composés d'une plantation de chênes pédonculés. Ce premier est très commun dans la région. Ce type d'habitat est retrouvé à proximité immédiate du site du projet. Aucune espèce ou habitat d'intérêt remarquable ni de zone humide n'ont été recensés au sein de l'emprise du projet. Les espèces observées sont relativement courantes dans le secteur. Aucun cours d'eau ne traverse le site d'étude. Seuls des fossés de drainage sont présents. De ce fait, le site d'étude ne représente pas un intérêt écologique notable.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site NATURA 2000 le plus proche ne sera pas impacté. En effet, les eaux pluviales seront gérées via la mise en œuvre de dispositifs adaptés (noues et drains dans chaussées réservoir) et les eaux usées raccordées au réseau d'assainissement collectif assurant un traitement de ces eaux. De plus, la distance séparant le projet au site d'intérêt est relativement importante (d'environ 1.2 km), limitant fortement toute éventuelle pollution.

Les travaux seront réalisés hors période de reproduction de la faune (Septembre à Décembre).

Dans ces conditions, le projet n'entraîne pas d'impacts notables sur l'environnement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral - Extrait de plan de zonage PLU - Inventaire faune/flore/habitats - Plan de composition du lotissement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

PARENTIS en BORN

le, 22/02/2019

Signature



Compte Rendu Terrain
Inventaire faunistique et floristique
1 juillet 2018 – Eté

I- FLORE

chênes pédonculés → code CB : 84.1

Cet habitat se place en lisière de la pinède, servant de frontière naturelle avec la parcelle située à l'est mais également avec les lotissements au sud et à l'ouest du projet. Cette zone présente une couverture végétale arborée plutôt dense avec un sous-bois plus ou moins clairsemé.

Quercus robur domine donc la strate supérieure de manière marquée. Le pin maritime est ici minoritaire. Quelques ligneux de chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*) ont également pu être recensés.

Au niveau de l'étage arbustif, moins dense, il se partage entre l'arbousier (*Arbutus unedo*), la bruyère à balais (*Erica scoparia*) et de plus jeunes *Quercus robur*. D'autres espèces aux feuilles épineuses sont visibles (cf. Tableau 2). L'ensemble remplit son rôle de haie en assurant une fonction de barrière à la fois visuelle et physique dans le paysage.

La strate herbacée ne présente aucune particularité notable. *Pteridium aquilinum* est de nouveau majoritaire, accompagnée d'autres espèces de fourrés acidiphiles.

En termes d'intérêt écologique, cet habitat est particulièrement apprécié par l'avifaune qui pourra y nicher tout en y trouvant nourriture et abri. Aucune espèce à caractère invasif n'a non plus été retrouvée. Cette formation, lorsqu'elle n'est pas contrôlée par l'homme, se développe au gré de la dynamique des habitats avoisinants et notamment des déboisements des parcelles sylvicoles attenantes.

Tableau : Liste des espèces dominantes

Espèces végétales		Taux de recouvrement	Taux de recouvrement cumulé
Nom français	Nom latin		
Strate arborée = 80%			
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	65%	65%
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>	10%	
Chêne tauzin	<i>Quercus pyrenaica</i>	5%	
Strate arbustive = 45%			
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>	10%	10%
Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	10%	20%
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	10%	30%
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>	5%	35%
Ajonc d'Europe	<i>Ulex europaeus</i>	5%	40%
Bourdaie	<i>Frangula alnus</i>	5%	45%
Strate herbacée = 80%			
Fougère aigle	<i>Pteridium aquilinum</i>	70%	70%
Bruyère cendrée	<i>Erica cinerea</i>	10%	
Lierre grimpant	<i>Hedera helix</i>	2%	

Espèces dominantes	Espèce indicatrice de zone humide
<i>Quercus robur</i>	/
<i>Arbutus unedo</i>	/
<i>Erica scoparia</i>	/
<i>Ilex aquifolium</i>	/
<i>Ulex europaeus</i>	/
<i>Frangula alnus</i>	H
<i>Pteridium aquilinum</i>	/

D'après le tableau présenté précédemment, cet habitat n'est pas classé comme une zone humide étant donné qu'aucune des espèces dominantes n'est considérée comme humide d'après l'Annexe II de l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 modifiant celui du 24 juin 2008.

II- FAUNE

➤ Avifaune

9 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site. Ces espèces sont largement répandues sur le territoire, et sont donc fréquemment observées.

Avifaune		Directive Oiseaux Annexe I	Convention de Berne	Protection nationale	Liste rouge Oiseaux nichant en France	Liste rouge mondiale de IUCN
Nom français	Nom latin					
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	/	/	/	LC	LC
Fauvette mélanocéphale	<i>Sylvia melanocephala</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	/	Annexe III	X	LC	LC
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	/	Annexe III	/	LC	LC
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	/	Annexe II et III	X	LC	LC
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	/	Annexe II et III	X	LC	LC
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	/	Annexe II	X	LC	LC
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	/	Annexe II	X	LC	LC

- **Statut UICN - LC** = Préoccupation mineure
- **Directive Oiseaux - Annexe I** = Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **Convention de Berne - Annexe II** = Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **Convention de Berne - Annexe III** = Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...
- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Aucune espèce inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux ni d'espèce représentant un enjeu de protection particulier n'a été recensée au sein du site d'étude et aux alentours directs au jour de l'investigation. De ce fait, le site n'est pas caractérisé par une sensibilité avifaunistique particulière.

➤ Mammifères

Aucune espèce de ce taxon n'a été observée le jour de la visite de site pour autant des traces de présence du chevreuil et sanglier ont été observées. Leur statut de protection est présenté dans le tableau suivant :

Mammifère		Convention de Berna	Protection nationale	Liste rouge des mammifères de France et d'Europe
Nom français	Nom latin			
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Annexe III	/	LC
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	/	/	LC

Ces mammifères sont très fréquents sur le territoire national et ne représentent pas d'enjeux majeurs.

➤ Reptiles et amphibiens

Aucune espèce de ces taxons n'a été observée le jour de la visite de site.

Concernant les amphibiens, les deux fossés présents au sud et à l'ouest du site peuvent potentiellement être favorables aux amphibiens en période de reproduction bien que leur profondeur soit relativement faible.

➤ Entomofaune

Trois espèces de ce taxon ont été observées sur le site le jour de l'investigation de terrain. Il s'agit du citron (*Gonepteryx rhamni*), et du grand nègre des bois (*Minois dryas*) ainsi que du tircis (*Pararge aegeria*) papillons relativement courants sur le territoire national et ne représentant pas un enjeu écologique.

Nom français	Nom latin	Directive Habitat-Faune-Flore	Convention de Berna	Protection nationale	Liste rouge des papillons de France	Liste rouge des insectes d'Europe
Lépidoptères						
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	/	/	/	LC	LC
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	/	/	/	LC	LC
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	/	/	/	LC	LC

III – CONCLUSION

La zone d'habitat n'est pas classée en habitat hygrophile et ne présente pas d'intérêt communautaire d'après l'inventaire de terrain mené le 1^{er} Juillet 2015.

En effet, d'après l'annexe II de l'arrêté du 24 Juin 2008 modifié le 1^{er} Octobre 2009, cette zone d'habitat recensée ne peut être classée comme zone humide.

Aucune espèce faunistique et floristique patrimoniale n'a été observée au sein du périmètre d'étude.

Commune de PARENTIS en BORN

Lotissement « Les JARDINS du MOULIES »

PA6 PA7 – PHOTOGRAPHIES
Plan prises de vues

PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



PHOTO 4



PHOTO 5



PHOTO 6



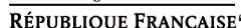
PHOTO 7



PHOTO 8



PHOTO 5



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



N° d'enregistrement :

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Point d'arrivée :

Long. __° __' __" _ Lat. __° __' __" _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☐ ☐	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☐	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☐ ☐	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☐ ☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☐ ☐	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☐ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à le,

Signature